

(19)



(11)

EP 3 690 161 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
05.08.2020 Bulletin 2020/32

(51) Int Cl.:
E04B 1/348 ^(2006.01) **E04H 1/12** ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **20154770.0**

(22) Date de dépôt: **31.01.2020**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **OMNI Invests**
92230 Gennevilliers (FR)

(72) Inventeur: **BRUN, Olivier**
75015 (FR)

(74) Mandataire: **LLR**
11 boulevard de Sébastopol
75001 Paris (FR)

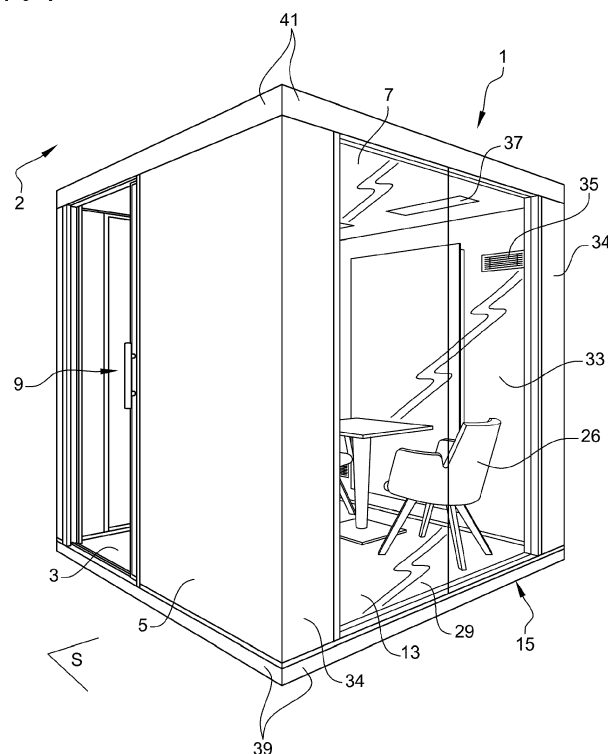
(30) Priorité: **01.02.2019 FR 1901012**

(54) **LOCAL DESTINÉ À ÊTRE PLACÉ DANS UN ESPACE INTERIEUR**

(57) L'invention concerne un local (1) destiné à être placé dans un espace intérieur (2), comprenant au moins un panneau de plancher (3) supportant des parois latérales (5), les parois latérales (5) supportant un plafond (7), le panneau de plancher (3), les parois latérales (5) et le plafond (7) délimitant entre eux un sous-espace intérieur (9), caractérisé en ce que

le panneau de plancher (3) comprend, sur une face inférieure (11) opposée à une face supérieure (13) délimitant le sous-espace intérieur (9), un cadre (15) portant au moins deux séries (S1-S4) de rouleaux (17, 19), chaque rouleau (17, 19) et le cadre (15) le portant présentant des moyens complémentaires (20, 21) imposant une liaison pivot entre eux.

[Fig. 1]



EP 3 690 161 A1

Description

[0001] L'invention concerne le domaine des locaux destinés à être placés dans un espace intérieur.

[0002] On connaît déjà dans l'état la technique, des locaux destinés à être placés dans un espace intérieur, l'espace intérieur étant par exemple un espace intérieur de bureaux ouverts, également appelé « open space » en langue anglaise, et/ou un espace intérieur de surface de vente. Dans le but de délimiter une partie de l'espace intérieur, il est connu de monter au sein de celui-ci, un local comprenant un panneau de plancher, des parois latérales, les parois latérales supportant un plafond, le panneau de plancher, les parois et le plafond délimitant entre eux un sous-espace intérieur.

[0003] Il est parfois nécessaire de réorganiser l'espace intérieur, le local devant alors être placé dans une autre position de l'espace intérieur. Pour ce changement de position occasionnel, le local doit être démonté de sa position actuelle, puis de nouveau monté dans la position souhaitée. Une difficulté réside dans le fait que les opérations de démontage et de remontage du local sont complexes et longues. En effet, un tel local comporte de nombreux éléments, présentant pour certains un poids important. Ces opérations sont également coûteuses.

[0004] La présente invention a notamment pour but de permettre de simplifier le changement occasionnel de position d'un local dans un espace intérieur.

[0005] A cet effet l'invention a pour objet un local destiné à être placé dans un espace intérieur, comprenant au moins un panneau de plancher supportant des parois latérales, les parois latérales supportant un plafond, le panneau de plancher, les parois latérales et le plafond délimitant entre eux un sous-espace intérieur, dans lequel le panneau de plancher comprend, sur une face inférieure opposée à une face supérieure délimitant le sous-espace intérieur, un cadre portant au moins deux séries de rouleaux, chaque rouleau et le cadre le portant présentant des moyens complémentaires imposant une liaison pivot entre eux.

[0006] Grâce à l'invention, le local peut être déplacé de manière simple. En raison de l'utilisation de rouleaux, le local n'a pas besoin d'être démonté puis remonté pour le placer dans une nouvelle position dans l'espace intérieur. Il suffit de pousser le local pour le déplacer grâce au roulement des rouleaux, lesquels sont destinés à rouler au contact d'un sol délimitant l'espace intérieur. De plus, du fait que le sol de l'espace intérieur est souvent composé d'un faux-plancher, la charge surfacique admissible par celui-ci est relativement faible, par exemple de l'ordre de 250 kg.m⁻². L'utilisation de séries de rouleaux a également pour avantage d'optimiser la répartition du poids du local sur le sol de l'espace intérieur. Enfin, dans le cas où le sol de l'espace intérieur est souple, comme par exemple recouvert de moquette, l'utilisation de séries de rouleaux permet en outre d'éviter de laisser des marques visibles sur le sol.

[0007] Par rouleau, il faut notamment comprendre une

pièce généralement cylindrique dont la dimension axiale longitudinale est supérieure au diamètre.

[0008] Suivant d'autres caractéristiques optionnelles du local selon l'invention, prises seules ou en combinaison :

- chaque rouleau matérialise un axe d'articulation, les axes d'articulation des rouleaux étant parallèles entre eux et appartenant à un même plan, le plan étant de préférence sensiblement horizontal. Ainsi, le déplacement du local est facilité selon une direction orthogonale aux axes d'articulation des rouleaux ;
- le local possède une forme sensiblement parallélépipédique. Cette forme permet le placement plus facile du local dans un espace intérieur de forme sensiblement parallélépipédique ;
- le pourtour de la face inférieure du panneau de plancher coïncide avec le pourtour du cadre. Par pourtour, il faut notamment comprendre la circonférence externe. Ainsi, le risque de basculement du local est diminué ;
- le panneau de plancher comprend au moins un patin d'appui, fixé sur la face inférieure du panneau de plancher. Ainsi, le patin d'appui coopère avec le sol de l'espace intérieur, au moins dans certaines circonstances. Cela permet de diminuer le poids à supporter par les rouleaux, par exemple lorsque le local est occupé par une ou plusieurs personnes ;
- un patin d'appui est disposé au centre du panneau de plancher. Cela permet de diminuer de manière particulièrement simple le poids à supporter par les rouleaux ;
- une pluralité de patins d'appui sont régulièrement répartis autour du centre du panneau de plancher. Cela permet de répartir de manière optimale, sur le sol de l'espace intérieur, le poids supporté par les patins ;
- le plafond et/ou au moins une paroi latérale comporte un moyen d'éclairage, de préférence à DEL. Cela permet d'améliorer le confort visuel des occupants du local ;
- le plafond et/ou au moins une paroi latérale comporte des moyens de ventilation. Cela permet d'améliorer le confort des occupants du local ;
- le cadre comporte une armature, de préférence métallique, dont la rigidité est supérieure à celle du panneau de plancher ;
- le cadre est formé par des longerons reliés entre eux par des traverses. Ainsi, la fabrication du cadre est particulièrement simple ;
- le cadre comporte au moins deux longerons, portant chacun une série de rouleaux. Ainsi, la fabrication est simplifiée, du fait que chaque longeron peut être réalisé de manière indépendante et modulaire, en fonction des dimensions du local ;
- les longerons sont parallèles entre eux ;
- chaque longeron comporte un nombre de rouleaux d'une densité comprise entre deux et quinze par mè-

- tre, de préférence entre 8 et 10 par mètre. Cela permet de répartir de manière optimale le poids du local sur le sol de l'espace intérieur, par exemple lorsque le sol de l'espace intérieur est composé d'un faux-plancher ;
- dans chaque longeron, les rouleaux sont disposés selon un axe d'articulation respectif orthogonal à l'axe longitudinal du longeron. Ainsi, la fabrication est simplifiée ;
 - dans chaque longeron, les rouleaux sont régulièrement espacés dans la direction longitudinale du longeron de manière à former une série de rouleaux. Ainsi, la répartition du poids du local sur le sol de l'espace intérieur est optimisée ;
 - le cadre comporte au moins deux traverses, portant chacune une série de rouleaux. Ainsi, la fabrication est simplifiée, du fait que chaque traverse peut être réalisée de manière indépendante et modulaire, en fonction des dimensions du local ;
 - les traverses sont parallèles entre elles ;
 - chaque traverse comporte un nombre de rouleaux d'une densité comprise entre 0,5 et 10 par mètre, de préférence entre 1 et 6 par mètre, plus préférentiellement entre 1,3 et 3 par mètre. Cela permet de répartir de manière optimale le poids du local sur le sol de l'espace intérieur, par exemple lorsque le sol de l'espace intérieur est constitué par un faux-plancher ;
 - dans chaque traverse, les rouleaux sont disposés selon un axe d'articulation respectif parallèle à l'axe longitudinal de la traverse. Ainsi, la fabrication est simplifiée ;
 - dans chaque traverse, les rouleaux sont régulièrement espacés dans la direction longitudinale de la traverse de manière à former une série de rouleaux. Ainsi, la répartition du poids du local sur le sol de l'espace intérieur est optimisée ;
 - au moins une partie des rouleaux d'au moins deux séries de rouleaux, de préférence les rouleaux d'au moins deux séries de rouleaux, sont disposés à proximité, de préférence à une distance inférieure à 100 mm, préférentiellement considérée horizontalement, des parois latérales du local. Ainsi, la stabilité du local est améliorée, et la déformation du panneau de plancher est limitée ;
 - au moins une partie des rouleaux d'au moins deux séries de rouleaux, de préférence les rouleaux d'au moins deux séries de rouleaux, sont disposés au moins partiellement au-dessous des parois latérales du local. Ainsi, la stabilité du local est améliorée, et la déformation du panneau de plancher est particulièrement limitée. En effet, du fait que les parois latérales présentent souvent un poids important, un tel positionnement des rouleaux limite fortement les efforts en flexion supportés par le panneau de plancher ;
 - les rouleaux d'au moins deux séries de rouleaux sont disposés à une distance inférieure à 100 mm par

rapport au pourtour du panneau de plancher. Ainsi, la stabilité du local est améliorée ;

- la hauteur de l'ensemble formé par les rouleaux, le cadre et le panneau de plancher est comprise entre 50 mm et 165 mm, de préférence entre 60 et 100 mm, plus préférentiellement entre 70 et 80 mm, encore plus préférentiellement de 75 mm. Limiter la hauteur du panneau de plancher par rapport au sol de l'espace intérieur permet une accessibilité aisée du local aux personnes à mobilité réduite, du fait de l'épaisseur réduite de la marche à franchir pour accéder au sous-espace intérieur depuis l'espace intérieur.

- [0009]** L'invention a également pour objet un espace intérieur, de préférence un espace intérieur de bureaux ouverts et/ou de surface de vente, comportant au moins un local du type susmentionné. En effet, un tel local est particulièrement adapté à un espace intérieur de bureaux ouverts, également appelé « open space », et/ou à un espace intérieur de surface de vente.

Brève description des figures

- [0010]** L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- [Fig. 1]
La figure 1 est une première vue en perspective d'un local selon l'invention ;
- [Fig. 2]
La figure 2 est une seconde vue en perspective d'un local selon l'invention ;
- [Fig. 3]
La figure 3 est une vue schématique de dessous d'un local selon l'invention ;
- [Fig. 4]
La figure 4 est une vue schématique de dessous d'une partie d'un local selon l'invention ;
- [Fig. 5]
La figure 5 est une vue schématique de dessous d'une partie d'un local selon l'invention ;
- [Fig. 6]
La figure 6 est une vue schématique de dessous d'une autre partie d'un local selon l'invention.

Description détaillée

- [0011]** On a représenté sur les figures 1 à 6 un local selon un mode de réalisation de l'invention, désigné par la référence générale 1.

- [0012]** Un tel local 1 est destiné à être placé dans un espace intérieur 2, par exemple un espace intérieur de bureaux ouverts et/ou de surface de vente. Le local 1, de forme sensiblement parallélépipédique, comprend au moins un panneau de plancher 3. Le panneau de plan-

cher 3 supporte des parois latérales 5. Les parois latérales 5 supportent un plafond 7. Le panneau de plancher 3, les parois latérales 5 et le plafond 7 délimitent entre eux un sous-espace intérieur 9.

[0013] Le sous-espace intérieur 9 est par exemple choisi dans le groupe comportant un sous-espace de réunion, de bureau, de bureau de vente, de conférence téléphonique ou de visioconférence.

[0014] Comme illustré sur la figure 3, le panneau de plancher 3 comporte, sur une face inférieure 11 opposée à une face supérieure 13 délimitant le sous-espace intérieur 9, un cadre 15. Dans l'exemple illustré, le cadre 15 porte quatre séries S1, S2, S3, S4 de rouleaux 17, 19. Plus généralement, le cadre 15 peut porter au moins deux séries de rouleaux 17, 19. Le cadre 15 peut par exemple être fixé par vissage sur la face inférieure 11 du panneau de plancher 3.

[0015] Chaque rouleau 17, 19 et le cadre 15 le portant présentent des moyens complémentaires imposant une liaison pivot entre eux. Ainsi, les rouleaux 17, 19 sont destinés à rouler au contact du sol S délimitant l'espace intérieur 2, et permettent un déplacement occasionnel du local 1 au sein de l'espace intérieur 2.

[0016] Les moyens complémentaires sont par exemple, comme illustré sur la figure 4, formés par des tourillons 20 disposés aux extrémités longitudinales des rouleaux 17, 19, lesquels sont engagés de manière pivotante dans des trous 21 formés ou disposés sur le cadre 15, lesquels exercent ainsi une fonction de palier lisse.

[0017] Optionnellement, les trous 21 de réception des tourillons 20 peuvent porter des coussinets pour faciliter le pivotement des rouleaux 17, 19.

[0018] Chaque rouleau 17, 19 matérialise un axe d'articulation A, les axes d'articulation des rouleaux 17, 19 sont parallèles entre eux et appartiennent à un même plan. Dans l'exemple illustré, le plan est sensiblement horizontal et parallèle au sol S délimitant l'espace intérieur 2.

[0019] Comme illustré sur la figure 3, le pourtour de la face inférieure 11 du panneau de plancher 3 coïncide avec le pourtour du cadre 15. Plus précisément dans cet exemple, le cadre 15 comporte deux longerons 23 et deux traverses 25, portant chacun une série S1-S4 de rouleaux 17, 19.

[0020] Comme illustré sur les figures 4 et 5, dans un longeron 23, les rouleaux 17 sont disposés selon un axe d'articulation respectif orthogonal à l'axe longitudinal du longeron 23, de manière à permettre un déplacement du local 1 dans une direction sensiblement parallèle à l'axe longitudinal du longeron 23. Dans un longeron 23, les tourillons 20 disposés aux extrémités longitudinales des rouleaux 17 sont engagés de manière pivotante dans des trous 21 formés sur le longeron 23, de telle manière que le longeron 23 porte une série de rouleaux 17. Chaque longeron 23 peut être formé d'un rail en forme de U. Dans l'exemple illustré, les rouleaux 17 sont régulièrement espacés dans la direction longitudinale de chaque longeron 23 de manière à former une série S1, S2 de

rouleaux 17.

[0021] Comme illustré sur la figure 6, dans une traverse 25, les rouleaux 19 sont disposés selon un axe d'articulation respectif parallèle à l'axe longitudinal de la traverse 25, de manière à permettre un déplacement du local 1 dans une direction sensiblement orthogonale à l'axe longitudinal de la traverse 25. Dans une traverse 25, les tourillons 20 disposés aux extrémités longitudinales des rouleaux 19 sont engagés de manière pivotante dans des trous disposés sur la traverse 25. Chaque traverse 25 peut être formée d'un rail en forme de U. Chaque traverse 25 peut porter au moins une entretoise 26a séparant les rouleaux 19 entre eux et des capots 26b disposés aux extrémités de la traverse 25. Des trous de réception des tourillons 20 des rouleaux 19 sont ménagés dans les capots 26b et dans la ou les entretoises 26a, de manière à ce que la traverse 25 porte une série de rouleaux 19. Dans l'exemple illustré, les rouleaux 19 sont régulièrement espacés dans la direction longitudinale de chaque traverse 25 de manière à former une série S3, S4 de rouleaux 19.

[0022] Dans l'exemple illustré sur la figure 3, chaque longeron 23 comporte vingt rouleaux 17, et chaque traverse 25 comporte trois rouleaux 19. Dans l'exemple illustré sur la figure 5, chaque longeron 23 comporte dix-huit rouleaux 17. Par exemple, chaque longeron 23 peut comporter un nombre de rouleaux d'une densité comprise entre deux et quinze par mètre, de préférence entre 8 et 10 par mètre. De manière similaire, chaque traverse 25 peut comporter un nombre de rouleaux 19 d'une densité comprise entre 0,5 et 10 par mètre, de préférence entre 1 et 6 par mètre, plus préférentiellement entre 1,3 et 3 par mètre.

[0023] Par exemple, les rouleaux 17, 19 possèdent un diamètre de 40 mm, les rouleaux 17 ayant une longueur de 100 mm ou 125 mm et les rouleaux 19 ayant une longueur de 600 mm. Dans un longeron 23, les axes d'articulation de rouleaux 17 adjacents peuvent être espacés de 125 mm. Dans une traverse 25, les extrémités en regard l'une de l'autre de rouleaux 19 adjacents peuvent être espacées de 100 mm.

[0024] Comme cela est visible sur les figures 2 et 3 prises ensemble, au moins une partie des rouleaux (17, 19) d'au moins deux séries de rouleaux (S1-S4), de préférence les rouleaux (17, 19) d'au moins deux séries de rouleaux (S1-S4), sont disposés au moins partiellement au-dessous des parois latérales (15) du local (1). Plus généralement, au moins une partie des rouleaux (17, 19) d'au moins deux séries de rouleaux (S1-S4), de préférence les rouleaux (17, 19) d'au moins deux séries de rouleaux (S1-S4), sont disposés à proximité, de préférence à une distance inférieure à 100 mm, préférentiellement considérée horizontalement, des parois latérales (15) du local (1) ou bien par rapport au pourtour du panneau de plancher (3).

[0025] Le panneau de plancher 3 comprend en outre au moins un patin d'appui 27, lequel est fixé sur la face inférieure 11 du panneau de plancher 3, par exemple par

vissage, cloutage ou collage. Ainsi, le patin d'appui 27 coopère avec le sol S de l'espace intérieur 2, au moins dans certaines circonstances, comme par exemple la présence de mobilier 26 ou d'occupants dans le sous-espace intérieur 9, lesquels exercent une force sur le panneau de plancher 3 du fait de leur poids. Dans un exemple non illustré, le panneau de plancher 3 comprend un patin d'appui 27 disposé au centre du panneau de plancher 3. Dans l'exemple illustré sur la figure 3, le panneau de plancher 3 comporte une pluralité de patins d'appui 27, en particulier quatre patins d'appui 27, régulièrement répartis autour du centre du panneau de plancher 3. Les patins d'appui 27 peuvent être fixés sur des tasseaux 28, lesquels sont fixés sur la face inférieure 11 du panneau de plancher 3 et supportent celui-ci.

[0026] Par exemple, la hauteur du panneau de plancher 3, comprenant les rouleaux 17, 19, le cadre 15, et le cas échéant un revêtement de sol comme une moquette 29, est de 50 mm à 165 mm, de préférence de 60 à 100 mm, plus préférentiellement de 70 à 80 mm, encore plus préférentiellement de 75 mm. En d'autres termes, la hauteur de l'ensemble formé par les rouleaux 17, 19, le cadre 15 et le panneau de plancher 3 est comprise entre 50 mm et 165 mm, de préférence entre 60 et 100 mm, plus préférentiellement entre 70 et 80 mm, encore plus préférentiellement de 75 mm. Ainsi, la hauteur susmentionnée correspond à la hauteur de la marche à franchir pour un utilisateur entre le sol S de l'espace intérieur 2 et le sol du sous-espace intérieur 9. Limiter la hauteur du panneau de plancher permet une accessibilité aisée du local aux personnes à mobilité réduite. En particulier, l'espace disponible de l'espace intérieur 2 étant généralement limité autour du local 1 pour la mise en place d'une rampe amovible d'accès au sous-espace intérieur 9 du local 1, la pente devant être faible, par exemple de l'ordre de 2,5%, pour permettre l'accès au local 1 d'une personne en fauteuil roulant via cette rampe d'accès, la hauteur du panneau de plancher 3 doit être limitée afin de réduire au maximum la longueur de la rampe d'accès.

[0027] Le panneau de plancher 3 comporte par exemple une épaisseur de 10 à 30 mm. Lorsque les rouleaux 17, 19 se trouvent au contact du sol S de l'espace intérieur 2, la hauteur du cadre 15 portant les rouleaux 17, 19 est par exemple de 40 à 150 mm, de préférence de 45 à 60 mm.

[0028] Le panneau de plancher 3 supporte des parois latérales 5. Dans l'exemple illustré sur les figures 1 et 2, le panneau de plancher 3 comporte quatre parois latérales 5. Une paroi latérale 5 comporte une porte 31, deux parois latérales 15 comportent des vitrages 33 et des montants 34. Une paroi latérale 5 comporte des moyens de ventilation. Les moyens de ventilation comportent par exemple un motoventilateur et des grilles d'aération 35. Le motoventilateur peut être intégré dans l'épaisseur de la paroi latérale 5 afin de n'être visible ni depuis l'espace intérieur 2, ni depuis le sous-espace intérieur 9.

[0029] La porte 31 peut être montée pivotante en direction du sous-espace intérieur 9 ou bien coulissante

dans une direction parallèle à la paroi latérale 5 l'entourant, comme illustré sur les figures 1 et 2.

[0030] Les parois latérales 5 supportent un plafond 7. Dans l'exemple illustré sur les figures 1 et 2, le plafond 7 comporte au moins un moyen d'éclairage 37, de préférence à DEL. Le moyen d'éclairage peut être par exemple être activé au moyen d'un capteur de détection de mouvement.

[0031] Par exemple, les parois latérales 5 possèdent une hauteur sous le plafond 7 de 2 m à 3,5 m, de préférence de 2,1 m à 3 m.

[0032] La hauteur totale du local 1 est inférieure à la hauteur de l'espace intérieur 22, afin de permettre son déplacement sur le sol S de l'espace intérieur 2.

[0033] Le local 1 peut également comporter des moyens de connexion à une source de courant et des moyens de raccordement configurés pour le raccordement d'au moins un récepteur de courant, comme par exemple un écran et/ou un ordinateur. Les moyens de raccordement sont alors disposés au sein du sous-espace intérieur 9, de préférence sur une paroi latérale 5 ou sur le panneau de plancher 3.

[0034] Le local 1 peut également comporter des moyens de connexion à au moins une ligne de communication et des moyens de raccordement configurés pour le raccordement à au moins un dispositif de communication. Les moyens de raccordement sont alors disposés au sein du sous-espace intérieur 9, de préférence sur une paroi latérale 5 ou sur le panneau de plancher 3. Les moyens de connexion sont par exemple de type sans-fil.

[0035] Le panneau de plancher 3 peut être à base de bois brut, de bois aggloméré ou contreplaqué. Les rouleaux 17, 19 sont par exemple composés de métal et/ou de matériau plastique, par exemple d'acier, de PVC ou polychlorure de vinyle, voire d'acier revêtu d'un matériau élastomère sur leur bande de roulement destinée à rouler au contact du sol S de l'espace intérieur 2.

[0036] Les longerons 23 et traverses 25 du cadre 15 sont par exemple en acier. Ainsi, le cadre 15 comprend dans ce cas une armature métallique, par exemple dont la rigidité est supérieure à celle du panneau de plancher 3.

[0037] Le pourtour du cadre 15 peut également comporter des moyens enjôleurs, comme par exemple au moins une baguette 39, laquelle peut se prolonger autour du pourtour du panneau de plancher 3 et peut coïncider avec la surface extérieure d'au moins une paroi latérale 5.

[0038] De manière similaire, le pourtour du plafond 7 peut également comporter des moyens enjôleurs, comme par exemple au moins une baguette 41, laquelle peut coïncider avec la surface extérieure d'au moins une paroi latérale 5.

[0039] Le ou les patins d'appui 27 sont par exemple en bois, en métal comme de l'acier, et/ou en matériau plastique. Le ou les patins d'appui 27 sont en particulier composés, ou revêtus sur leur surface destinée à venir au contact du sol S de l'espace intérieur 2, d'un matériau favorisant le glissement, comme par exemple du PTFE

ou polytétrafluoroéthylène, également connu sous l'appellation Téflon (marque déposée). Le cas échéant, les coussinets disposés dans les trous 21 de réception des tourillons 20 des rouleaux 17, 19 sont par exemple composés de PTFE ou de polyamide.

[0040] L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation présentés et d'autres modes de réalisation apparaîtront clairement à l'homme du métier.

[0041] Il est notamment possible de réaliser le local 1 sous une forme autre que parallélépipédique, par exemple pour s'adapter à la forme générale de l'espace intérieur 2 dans lequel il est placé.

[0042] Bien que l'invention ait été présentée avec deux longerons 23 et deux traverses 25, il est par exemple possible de réaliser l'invention avec plus de deux longerons, par exemple trois ou quatre longerons 23, et aucune traverse 25. Par exemple, trois longerons 23 sont disposés parallèles, deux longerons 23 étant disposés opposés sur le pourtour du cadre 15 et un longeron 23 étant disposé équidistant entre ceux-ci. Des patins d'appui 27 peuvent alors être disposés entre les longerons 23.

Nomenclature

[0043]

- 1 : local ;
- 2 : espace intérieur ;
- 3 : panneau de plancher ;
- 5 : paroi latérale ;
- 7 : plafond ;
- 9 : sous-espace intérieur ;
- 11 : face inférieure du panneau de plancher 3 ;
- 13 : face supérieure du panneau de plancher 3 ;
- 15 : cadre ;
- 17 : rouleau ;
- 19 : rouleau ;
- 20 : tourillon ;
- 21 : trou ;
- 23 : longeron ;
- 25 : traverse ;
- 26 : mobilier ;
- 26a : entretoise ;
- 26b : capot ;
- 27 : patin d'appui ;
- 28 : tasseau ;
- 29 : moquette ;
- 31 : porte ;
- 33 : vitrage ;
- 34 : montant ;
- 35 : grille d'aération ;
- 37 : moyen d'éclairage ;
- 39 : baguette ;
- 41 : baguette.

Revendications

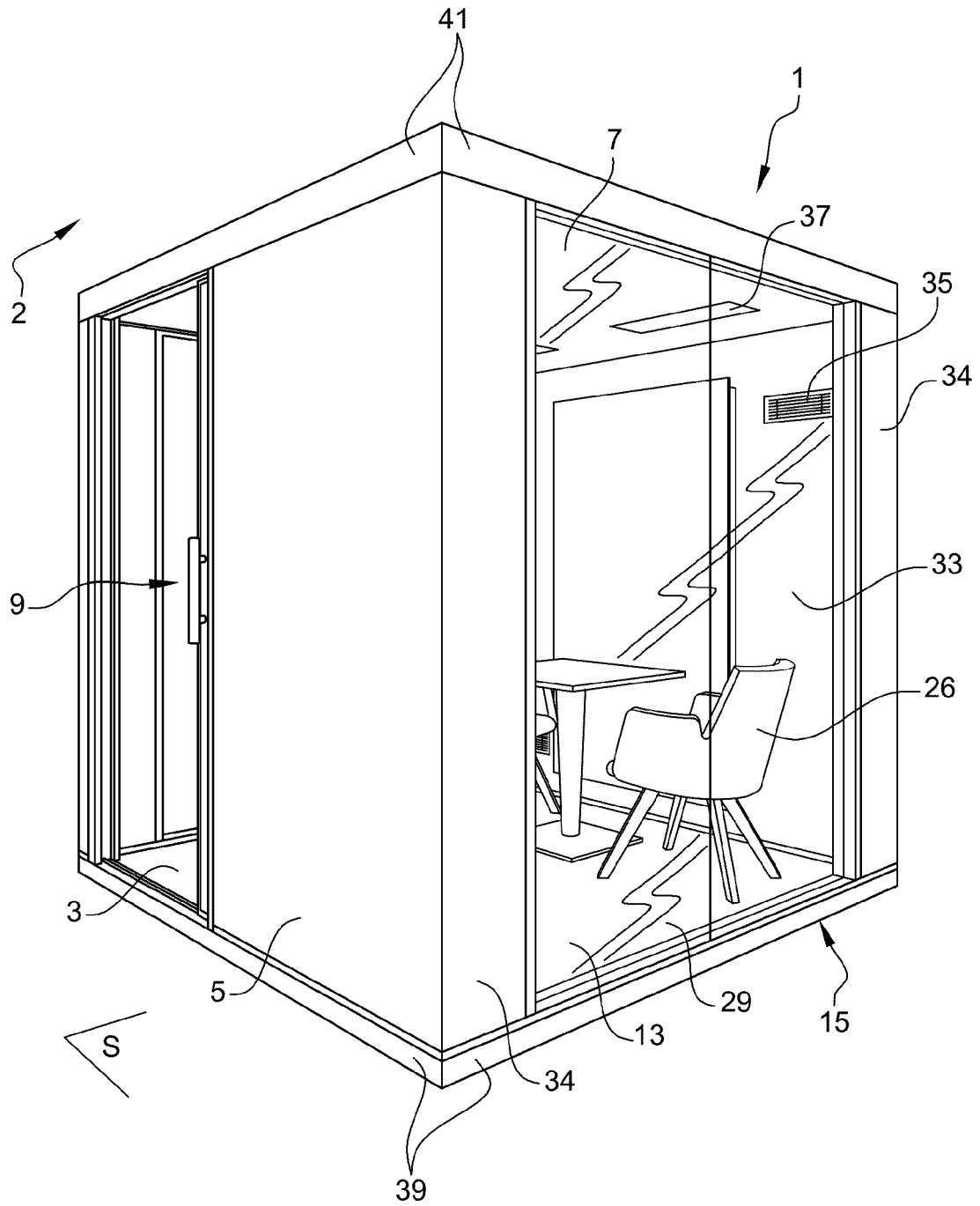
1. Local (1) destiné à être placé dans un espace intérieur (2), comprenant au moins un panneau de plancher (3) supportant des parois latérales (5), les parois latérales (5) supportant un plafond (7), le panneau de plancher (3), les parois latérales (5) et le plafond (7) délimitant entre eux un sous-espace intérieur (9), **caractérisé en ce que** le panneau de plancher (3) comprend, sur une face inférieure (11) opposée à une face supérieure (13) délimitant le sous-espace intérieur (9), un cadre (15) portant au moins deux séries (S1-S4) de rouleaux (17, 19), chaque rouleau (17, 19) et le cadre (15) le portant présentant des moyens complémentaires (20, 21) imposant une liaison pivot entre eux.
2. Local (1) selon la revendication précédente, dans lequel chaque rouleau (17, 19) matérialise un axe d'articulation (A), les axes d'articulation (A) des rouleaux (17, 19) étant parallèles entre eux et appartenant à un même plan, le plan étant de préférence sensiblement horizontal.
3. Local (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, lequel possède une forme sensiblement parallélépipédique.
4. Local (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le pourtour de la face inférieure (11) du panneau de plancher (3) coïncide avec le pourtour du cadre (15).
5. Local (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le panneau de plancher (3) comprend au moins un patin d'appui (27), fixé sur la face inférieure (11) du panneau de plancher (3).
6. Local (1) selon la revendication 5, dans lequel un patin d'appui (27) est disposé au centre du panneau de plancher (3).
7. Local (1) selon la revendication 5 ou 6, dans lequel une pluralité de patins d'appui (27) sont régulièrement répartis autour du centre du panneau de plancher (3).
8. Local (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le plafond (7) et/ou au moins une paroi latérale (5) comporte un moyen d'éclairage (37), de préférence à DEL.
9. Local (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le plafond (7) et/ou au moins une paroi latérale (5) comporte des moyens de ventilation (35).

10. Local (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel au moins une partie des rouleaux (17, 19) d'au moins deux séries de rouleaux (S1-S4), de préférence les rouleaux (17, 19) d'au moins deux séries de rouleaux (S1-S4), sont disposés au moins partiellement au-dessous des parois latérales (5) du local (1). 5
11. Local (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la hauteur de l'ensemble formé par les rouleaux (17, 19), le cadre (15) et le panneau de plancher (3) est comprise entre 50 mm et 165 mm, de préférence entre 60 et 100 mm, plus préférentiellement entre 70 et 80 mm, encore plus préférentiellement de 75 mm. 10 15
12. Local (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le cadre (15) comporte une armature, de préférence métallique, dont la rigidité est supérieure à celle du panneau de plancher (3). 20
13. Local (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le cadre (15) comporte au moins deux longerons (23) parallèles entre eux, portant chacun une série de rouleaux (S1, S2), les rouleaux (17) étant disposés dans chaque longeron (23) selon un axe d'articulation respectif orthogonal à l'axe longitudinal du longeron (23), chaque longeron (23) comportant un nombre de rouleaux (17) d'une densité comprise entre deux et quinze par mètre, de préférence entre 8 et 10 par mètre. 25 30
14. Local (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le cadre (15) comporte au moins deux traverses (25) parallèles entre elles, portant chacune une série de rouleaux (S3, S4), les rouleaux (19) étant disposés dans chaque traverse selon un axe d'articulation respectif parallèle à l'axe longitudinal de la traverse (25), chaque traverse (25) comportant un nombre de rouleaux (19) d'une densité comprise entre 0,5 et 10 par mètre, de préférence entre 1 et 6 par mètre, plus préférentiellement entre 1,3 et 3 par mètre. 35 40
15. Espace intérieur (2), de préférence espace intérieur de bureaux ouverts et/ou de surface de vente, **caractérisé en ce qu'il** comporte au moins un local (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes. 45

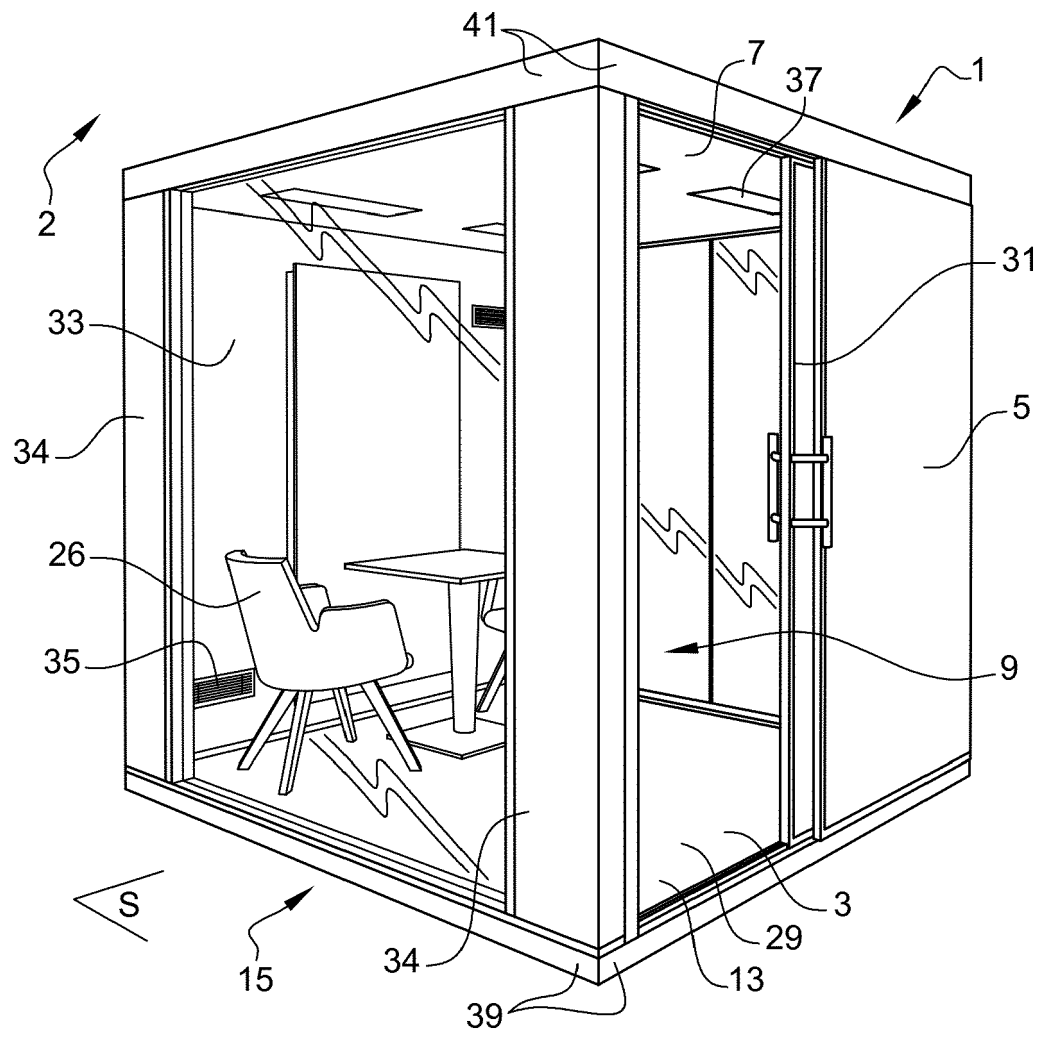
50

55

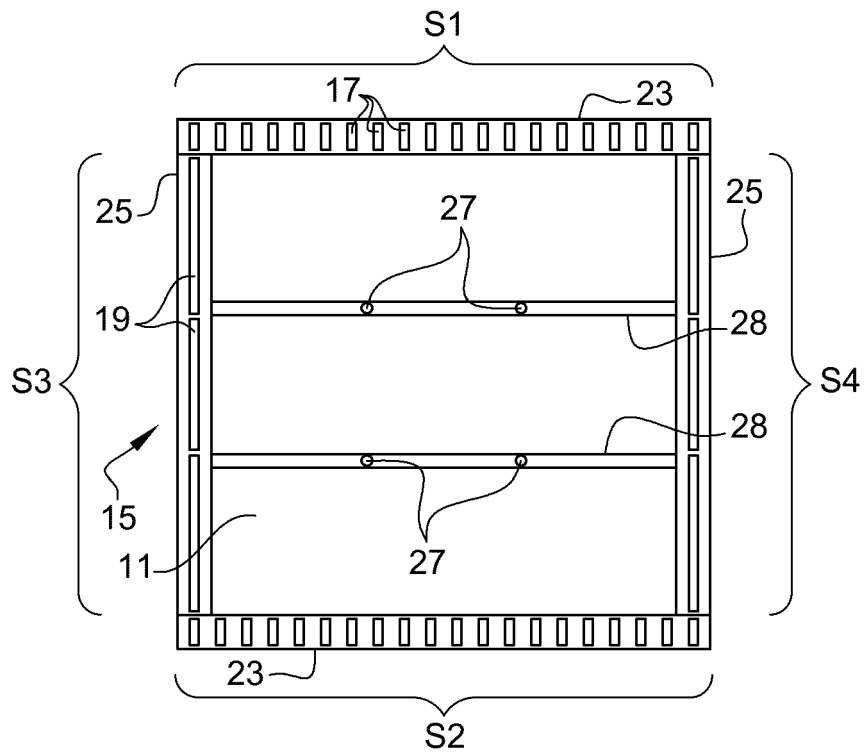
[Fig. 1]



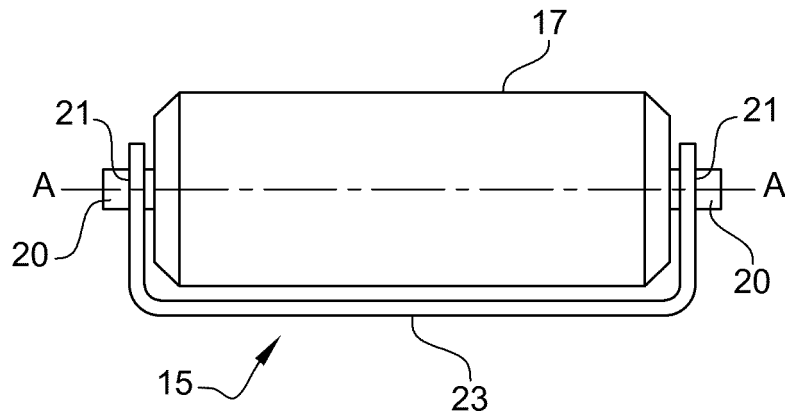
[Fig. 2]



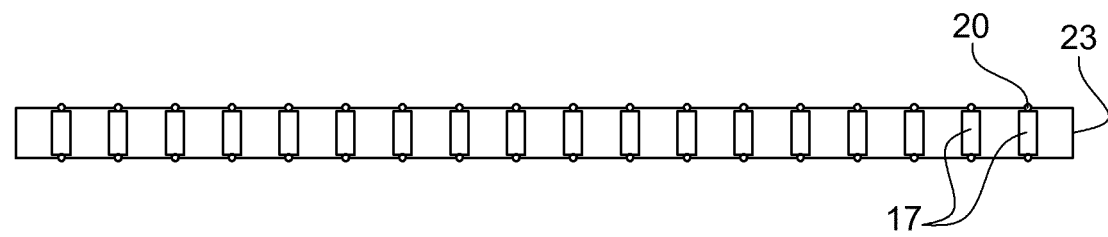
[Fig.3]



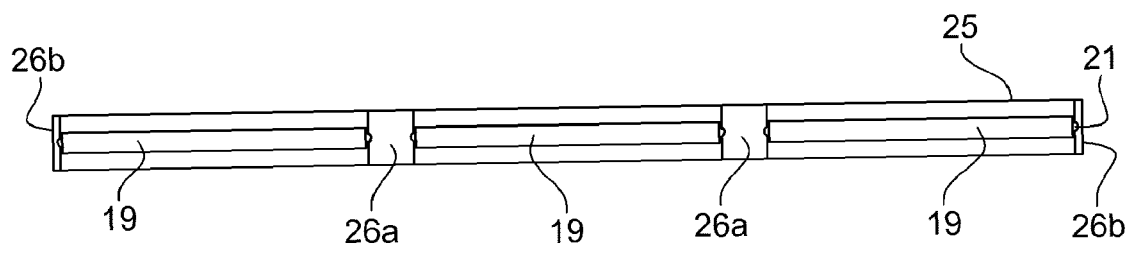
[Fig.4]



[Fig.5]



[Fig.6]





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 20 15 4770

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	GB 2 265 396 A (PYE VICTOR BRIAN [GB]) 29 septembre 1993 (1993-09-29) * abrégé; figures 1-4 *	1-15	INV. E04B1/348
X	US 6 158 174 A (MAIRS KIMBERLY [US]) 12 décembre 2000 (2000-12-12) * abrégé; figures 1-4 *	1-15	ADD. E04H1/12
X	US 2006/097608 A1 (DUGAND RONALD [US]) 11 mai 2006 (2006-05-11) * abrégé; figures 3, 5, 9 *	1-15	
X	CN 205 822 833 U (HALUMM FURNITURE CO LTD) 21 décembre 2016 (2016-12-21) * abrégé; figures 1, 2 *	1-15	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E04B E04H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		21 février 2020	Couprie, Brice
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 20 15 4770

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.
21-02-2020

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2265396 A	29-09-1993	AUCUN	
US 6158174 A	12-12-2000	AUCUN	
US 2006097608 A1	11-05-2006	US 2006097608 A1 WO 2007056396 A2	11-05-2006 18-05-2007
CN 205822833 U	21-12-2016	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82